

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1622

Zurich, 14 mars 2018

SG/nak/coj/sba/lni

Levée de la suspension de la Fédération Pakistanaise de Football


Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que par sa décision du 13 mars 2018, la FIFA a décidé de lever la suspension de la Fédération Pakistanaise de Football (PFF) avec effet immédiat.

Ainsi, la PFF se voit dès à présent restituer l'ensemble de ses droits de membre conformément à l'art. 13 des Statuts de la FIFA. En conséquence, les équipes représentatives et les clubs de la PFF peuvent à nouveau participer à des compétitions internationales. Cela signifie aussi que la PFF, ses membres et ses officiels peuvent de nouveau bénéficier des programmes de développement, cours et formations dispensés par la FIFA et la Confédération Asiatique de Football (AFC). De plus, les associations membres de la FIFA peuvent à nouveau entretenir des relations sur le plan sportif avec la PFF et/ou ses équipes.

Nous vous remercions de prendre acte de ce qui précède et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FIFA



Fatma Samoura
Secrétaire Générale

Copies à : - Conseil de la FIFA
- Confédérations